

Procès Verbal de Saisie-Exécution.

L'an mil neuf cent trente huit. Le jour du mois d'Octobre.

A la requête de Monsieur Marangos Michel, commerçant résident à Beni, Province de Costermansville.

Je soussigné Huissier résident à Ruhengeri Kanda-Urundi.

En vertu de l'expédition en forme exécutoire d'un jugement rendu par défaut entre parties par le Tribunal de 1ere Instance de Costermansville y séant le seize Septembre 1938.

J'ai huissier susdit et soussigné, assisté de Monsieur témoin, fait itératif commandement à LAXMANTAS Warma commerçant à Ruhengeri, étant en son domicile et y parlant à

De payer immédiatement à mon requérant entre les mains de moi huissier chargé de recevoir et de donner valable quittance,

- 1°. la somme principale de neuf cent quatre vingt francs.
- 2°. les intérêts judiciaires à huit pour cent l'an sur cette somme à dater du 5 Août 1938. jusqu'au jour du paiement.
- 3°. les frais et dépens de l'instance taxés à cent et un francs 25
- 4°. le droit de 4 % soit trente neuf francs 20.
- 5°. le coût de la signification commandement soit trente francs.
- 6°. le coût du présent acte soit trente francs.

Sans préjudice à tous autres dits droits actions intérêts et frais de mise à exécution.

Moi déclarant que faute de satisfaire au présent commandement j'allais immédiatement procéder à la saisie exécution de ses meubles et effets.

Monsieur Laxmadas Warma n'ayant pas satisfait au commandement qui précède, j'ai, en présence des témoins ci dessus nommé, sous-signé, saisi les objets ci après détaillés, savoir:



